



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY
MSA COLLECTION
NOV 19 1980

Distr.
GENERALE
A/C.5/35/52
14 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 91 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Montants estimatifs révisés concernant le chapitre 27
(Département de l'information)

Forum du développement

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/182 dans laquelle elle a affirmé l'importance du rôle joué par le périodique Forum du développement dans la diffusion des objectifs du nouvel ordre économique international et a décidé que la continuation de sa publication en tant que projet interinstitutions était essentielle et que la participation de l'Organisation des Nations Unies à sa production devait être assurée. A la même session, un crédit de 200 000 dollars a été ouvert au chapitre 27 du budget pour subventionner la publication de Forum du développement en 1980.

2. Avant l'adoption de la résolution susmentionnée, un état d'incidences administratives et financières avait été soumis à la Cinquième Commission 1/. Il y était indiqué que le Comité administratif de coordination (CAC) ayant jugé gravement préoccupante la situation financière de Forum du développement et ayant reconnu la nécessité d'en assurer le financement à long terme, avait, par sa décision 1979/19, demandé au Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) d'établir, le plus tôt possible, un système de contributions volontaires à long terme fiables, sur la base de critères déterminés, qui serait appliqué à partir de 1982. Le CAC a en outre instamment demandé aux organisations du système des Nations Unies en mesure de le faire de contribuer au financement de la publication en 1980 et 1981.

3. Dans son rapport 2/ sur l'état d'incidences administratives et financières en question, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a estimé que le Secrétaire général devrait présenter à l'Assemblée générale

1/ A/C.5/34/81.

2/ A/34/7/Add.123

/...

à sa trente-cinquième session un rapport d'ensemble dans lequel seraient analysés les critères sur lesquels reposait le plan de financement proposé, et qui récapitulerait également l'ensemble des prévisions budgétaires pour 1980 et des estimations pour 1981.

II. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

4. La publication de Forum du développement a été entreprise en 1973 par les soins de la Division (alors Centre) de l'information économique et sociale du Département (alors Service) de l'information. Cette publication répondait à l'appel que l'Assemblée générale avait lancé pour que des efforts spéciaux soient faits en vue de mobiliser l'opinion publique pour appuyer les objectifs du développement, appel formulé au paragraphe 84 de sa résolution 2626 (XXV) du 24 octobre 1970 par laquelle avait été proclamée la "Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement". Cette publication était également conforme à la résolution 1806 (LV) du Conseil économique et social, du 8 août 1973, intitulée "Diffusion d'informations et mobilisation de l'opinion publique sur les problèmes du développement" dans laquelle le Conseil avait expressément prié les organisations du système des Nations Unies de coordonner leurs programmes d'information sur le développement économique et social et avait souligné le rôle particulier devant être joué par la Division (alors Centre) de l'information économique et sociale, qui servirait à cet égard de point de convergence.

5. Forum du développement qui, par son contenu et son mode de présentation, différait des autres publications des organismes des Nations Unies, a été très bien accueilli par des lecteurs très divers. Publié tout d'abord en anglais, il l'a ensuite été en français et en espagnol; d'autre part, une édition en allemand a été publiée de 1974 à 1979.

6. Depuis ses huit années d'existence, Forum du développement a établi sa réputation en tant que publication éminente de l'Organisation des Nations Unies. On y expose des idées et des thèmes de réflexion ayant pour objet de promouvoir la compréhension internationale. Cette publication a ouvert ses colonnes à de nombreux écrivains de par le monde, permettant ainsi au lecteur de mieux comprendre les questions complexes qui se posent dans le domaine du développement.

7. Forum du développement contribue de façon importante à mettre en évidence, analyser et clarifier les questions auxquelles se trouve confrontée la communauté mondiale dans les années 1980. On y met l'accent sur les événements et les thèmes auxquels l'Assemblée générale accorde une attention prioritaire. Ainsi donc, chaque grande Conférence ou Année, comme, par exemple, la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, fait l'objet de suppléments et d'articles spéciaux. D'autres articles sont liés aux grands débats qui se déroulent à l'Assemblée générale et au sein d'autres organismes des Nations Unies.

8. Forum du développement a été initialement financé par des subventions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'information économique et sociale, qui a été créé grâce à des donations du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède, et ultérieurement, du Japon.

9. La contribution de plus en plus éminente de Forum du développement a été reconnue par plusieurs des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Mesurant le potentiel que représente cette publication pour leur domaine particulier d'activité ou d'intérêt, ces organisations ont accepté de contribuer au financement global de l'édition générale. Les organisations ci-après ont jusqu'à ce jour régulièrement contribué au financement de la publication : FISE, FNUAP, PNUD, CNUCED, OMS, GATT et Banque mondiale. En outre, l'OIT, l'OMM et le FIDA ont annoncé qu'ils contribueront en 1981. En mars 1980, l'Université des Nations Unies est devenue, avec le Département de l'information, codirecteur de la publication.

10. En 1977, a été lancée l'édition commerciale qui contient des informations générales et des notices spécifiques concernant des projets et des appels d'offres du PNUD, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque asiatique de développement.

III. FAITS RECENTS

a) Edition générale de Forum du développement

11. L'Université des Nations Unies, en sa qualité de co-Directeur de l'édition générale pour une période expérimentale de deux ans, a décidé de verser chaque année une contribution de 200 000 dollars en 1980 et 1981 au titre des dépenses de fonctionnement, à condition qu'une somme de montant égal soit allouée à Forum du développement par prélèvement sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Cette décision a non seulement eu pour effet d'élargir les sources d'information et d'auteurs pour les articles, mais a également permis à l'équipe de rédaction d'établir un meilleur courant de communication avec le monde universitaire, en particulier dans les pays en développement. L'édition générale assure à présent la publication régulière, en anglais, espagnol et français, de dix numéros de 16 pages chacun, assortis de suppléments sur des sujets déterminés financés par d'autres sources.

12. Un certain nombre de mesures ont été prises pour "régionaliser" l'édition de langue espagnole, de façon qu'on y trouve davantage d'articles s'adressant explicitement au public latino-américain. Il est également prévu de mettre au point des sections régionales pour l'édition générale en anglais et en français.

13. A l'heure actuelle, 35 000 exemplaires sont imprimés en anglais, 15 000 en espagnol et 20 000 en français, ce qui représente 70 000 exemplaires au total. L'édition générale est régulièrement utilisée comme source d'information par une centaine de journaux dans le monde entier.

/...

b) Edition commerciale de Forum du développement

14. En 1980, les recettes provenant des abonnements 3/ permettront de couvrir le coût intégral de cette édition. On compte qu'au total le chiffre d'environ 3 800 abonnements payants sera atteint d'ici la fin de 1980, ce qui représente 1 000 abonnements de plus que la fin de 1979. On prévoit que d'ici la fin de 1980, environ 4 000 abonnements seront entièrement payés. L'édition commerciale couvre désormais ses frais, et on peut espérer qu'elle sera en mesure de fournir un appui financier à l'édition générale.

15. Un certain nombre d'organisations telles que la Banque mondiale, le PNUD, les banques de développement interaméricaine, asiatique, africaine et des Caraïbes ainsi que la Commission des communautés européennes, ont publié des notices dans l'édition commerciale. Des contacts ont été pris avec la Banque islamique de développement et avec d'autres banques.

IV. BUDGET DE 1980 ET PREVISIONS POUR 1981

16. On trouvera ci-après une récapitulation du budget de 1980 et des prévisions pour 1981. On s'attend à ce que les prévisions de recettes pour 1981 diminuent (tableau 1), ce qui aura une incidence sur la production de l'édition générale de Forum du développement (voir tableau 2). Le tableau d'effectifs approuvé en 1980 comprenait 21 postes /6 postes d'administrateur et 15 postes d'agent des services généraux (tableau 3)/. Les fonctions des six administrateurs sont les suivantes :

- Un P-5 Rédacteur en chef, chargé de tous les aspects de la publication des diverses éditions.
- Un P-5 Fonctionnaire d'administration hors classe, chargé de la promotion dans tous les domaines des travaux d'imprimerie contractuels, de la distribution des diverses éditions et de toutes les autres questions administratives.
- Trois P-4 Trois rédacteurs, dont l'un est chargé de l'édition commerciale bimensuelle et les deux autres des versions anglaise et française de l'édition générale.
- Un P-2/1 Rédacteur auxiliaire, chargé de recevoir et de préparer les notices de la Banque mondiale et de l'Industrial Development Bank, et les deux résumés mensuels des opérations.

3/ A l'heure actuelle, les tarifs d'abonnement sont les suivants :

250 dollars des Etats-Unis par an en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, au Japon et en Nouvelle-Zélande.

450 francs suisses par an (équivalant à 255 dollars des Etats-Unis au taux de 1,65 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis) dans les pays ci-après : Afrique du Sud, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

170 dollars des Etats-Unis par an dans les pays en développement. /...

17. Les 15 agents des services généraux se répartissent de la façon suivante : deux assistants rédacteurs principaux, quatre assistants rédacteurs, trois commis et trois secrétaires à Genève; un assistant administratif à New York; et un assistant rédacteur et un secrétaire à Washington, D.C.

18. Pour 1981, on a l'intention de maintenir le tableau d'effectifs au même niveau qu'en 1980. Toutefois, le nombre de numéros de l'édition générale de Forum du développement serait ramené de dix à huit, compte tenu de la diminution des recettes prévues (voir tableau 1). Cela entraînerait une diminution des dépenses au titre du personnel temporaire, des consultants, des travaux d'imprimerie contractuels, d'autres services contractuels et des frais de distribution (voir tableau 2).

19. Conformément à la résolution 34/182, dans laquelle l'Assemblée a décidé que la continuation de la publication de Forum du développement en tant que projet interinstitutions était essentielle et que la participation de l'Organisation des Nations Unies à sa production devait être assurée, le Secrétaire général propose que, de même qu'en 1980, une somme de 200 000 dollars, imputée sur le chapitre 27 du budget ordinaire, soit allouée au financement de Forum du développement. Les prévisions de recettes pour 1981 (tableau 1) ont été établies à partir de l'hypothèse que cette somme serait de nouveau imputée sur le budget ordinaire.

Tableau 1

Etat des prévisions de recettes pour
1980 et 1981

	<u>1980</u> <u>Dollars</u>	<u>1981</u> <u>Dollars</u>
Organisation des Nations Unies	200 000	200 000 <u>1/</u>
Université des Nations Unies	200 000	200 000 <u>2/</u>
Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et social	180 000	90 000 <u>3/</u>
FNUAP	80 000	80 000 <u>3/</u>
PNUD	60 000	60 000
BIRD	50 000	50 000 <u>3/</u>
FISE	25 000	25 000 <u>3/</u>
PNUE	10 000	10 000 <u>3/</u>
OMS	7 000	7 000
CNUCED	6 500	6 500 <u>3/</u>
GATT	1 300	1 300 <u>3/</u>
OIT	-	15 000
FIDA	-	10 000
OMM	-	2 000
Banque asiatique de développement	25 000	20 000
Banque africaine de développement	20 000	15 000
Abonnement à l'édition commerciale	650 000 <u>4/</u>	700 000
Total	<u>1 514 800</u>	<u>1 491 800</u>

1/ Voir par. 19.

2/ Voir par. 11.

3/ Montant prévu mais non confirmé.

4/ Représente des rentrées effectives d'un montant de 460 100 dollars pour la période janvier-juillet 1980 et des rentrées prévues d'un montant de 189 900 dollars pour le reste de l'année.

/...

Tableau 2

Budget de 1980 et prévisions pour 1981

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1980</u>			<u>1981</u>		
	<u>Edition générale</u>	<u>Edition commerciale</u>	<u>Total</u>	<u>Edition générale</u>	<u>Edition commerciale</u>	<u>Total</u>
Postes permanents	362 000	240 000	602 000	374 000	248 000	622 000
Personnel temporaire	24 000	13 000	37 000	20 000	13 000	33 000
Consultants	24 000	23 000	47 000	20 000	23 000	43 000
Dépenses communes de personnel	85 000	63 000	148 000	87 000	65 000	152 000
Frais de voyage	20 000	11 000	31 000	22 000	11 000	33 000
Travaux d'imprimerie contractuels	145 000	145 000	290 000	120 000	152 000	272 000
Autres services contractuels	46 000	18 000	64 000	35 000	19 000	54 000
Frais de distribution	170 000	37 000	207 000	145 000	38 000	183 000
Communications	19 700	58 000	77 700	19 700	56 000	75 700
Fournitures et matériel	8 000	12 000	20 000	8 000	12 000	20 000
	<u>903 700</u>	<u>620 000</u>	<u>1 523 700</u>	<u>850 700</u>	<u>637 000</u>	<u>1 487 700</u>

/...

Tableau 3

Postes à prévoir pour la production de Forum du développement (par édition)

	<u>1980-1981</u>				<u>Total partiel</u>	<u>Total général</u>
	<u>Edition générale (Genève)</u>	<u>Edition commerciale</u>				
		<u>(Genève)</u>	<u>(New York)</u>	<u>(Washington)</u>		
<u>Catégorie des administrateurs</u>						
P-5	1	1	-	-	1	2
P-4	2	1	-	-	1	3
P-3	-	-	-	-	-	-
P-2/1	-	-	-	1	1	1
Total partiel	3	2	-	1	3	6
<u>Catégorie des services généraux</u>						
Première classe	-	2	1	-	3	3
Autres classes	8	2	-	2	4	12
Total partiel	8	4	-	2	6	15
Total général	11	6	1	3	10	21

IV. FINANCEMENT A LONG TERME DE FORUM DU DEVELOPPEMENT :
1982 ET ANNEES ULTERIEURES

20. A sa septième session ordinaire et à une session extraordinaire, l'une et l'autre tenues en 1980, le CCINU a étudié le financement à long terme de Forum du développement et a formulé une proposition portant sur la mise en place d'un système de contributions volontaires fiables pour 1982 et les années ultérieures dont le texte est reproduit ci-après :

"a) Par sa décision 1979/19, le CAC a chargé le CCINU d'établir, le plus tôt possible, un système de contributions volontaires fiables, qui serait appliqué à partir de 1982.

b) Aux fins d'arrêter une proposition relative à ce système, le CCINU prend en considération la décision de l'Assemblée générale d'accorder pour 1980 une subvention de 200 000 dollars à Forum du développement; il fonde sa proposition sur l'hypothèse que l'Assemblée générale continuera de verser cette contribution, augmentée en fonction du coefficient annuel fixé pour tenir compte de l'inflation, sur la base du développement du périodique et de l'application du plan de développement accepté par le CAC dans sa décision 1979/19.

c) Le CCINU note avec satisfaction que l'Université des Nations Unies, en tant que codirecteur, participe à la publication pendant une période de deux ans et il exprime l'espoir que cette participation, tant pour le fond que pour ce qui est du financement, pourra se poursuivre après 1981. Dans l'attente de la décision de l'Université à cet égard, le CCINU se félicite de la possibilité de considérer l'Université comme un contribuant potentiel à placer dans le groupe indiqué au sous-alinéa i) de l'alinéa h) ci-dessous.

d) Les prévisions faites pour la période 1980-1981 font apparaître un accroissement de l'appui financier reçu de l'édition commerciale de la publication à partir de 1980. Ces prévisions font apparaître aussi la nécessité d'un appui financier des organisations du système des Nations Unies, en dehors de l'appui sous forme de prélèvement sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies mentionné ci-dessus, dont le montant est de 450 000 dollars environ pour 1982 et de 420 000 dollars pour 1983 et 1984.

e) Le CCINU suggère que les organisations du système des Nations Unies soient réparties en trois groupes du point de vue de leur participation aux activités de développement et de la portée de leurs programmes d'information et autres programmes pertinents. Les organisations de chaque groupe seraient invitées à verser des contributions volontaires jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de l'appui financier devant être fourni par le système des Nations Unies.

f) Le CCINU, rappelant la décision 1979/19 du CAC, réaffirme l'intérêt d'une publication commune du système des Nations Unies où soit étudié l'éventail complet des préoccupations du système en matière de développement

/...

et exprime l'espoir que, chaque fois que la possibilité et l'utilité en apparaîtront, les organisations du système des Nations Unies dont les programmes ont une influence directe sur le développement mondial ou sur les questions humanitaires et qui participent au Comité commun verseront des contributions volontaires.

g) Le CCINU prend en considération les différentes procédures qui seront suivies dans les diverses organisations pour décider du montant des contributions à la publication et suppose que, si le CAC approuve la proposition portant sur l'établissement d'un système de contributions volontaires fiables, les organisations qui sont disposées à verser de telles contributions prendront une décision dans un délai raisonnable concernant les modalités de versement et le montant de leur contribution, gardant à l'esprit la nécessité reconnue par le CAC d'un financement à long terme.

h) Tandis que chaque organisation membre du CCINU prendra sa propre décision sur l'opportunité et le montant d'une contribution, le CCINU propose de grouper ces organisations comme suit :

- i) Le premier groupe pourrait comprendre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, l'Université des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Les organisations de ce groupe seraient invitées à fournir environ 65 p. 100 du montant requis sous forme de subventions, dont le montant annuel serait dans la plupart des cas de 25 000 à 80 000 dollars, sans fixer néanmoins le plafond absolu.
- ii) Le deuxième groupe pourrait comprendre la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole et l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui seraient invités à fournir 25 p. 100 du montant total, soit un versement annuel compris entre 15 000 et 25 000 dollars.
- iii) Le troisième groupe pourrait comprendre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Conseil mondial de l'alimentation, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union postale universelle, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du tourisme; ce groupe serait appelé à fournir 10 p. 100 du montant total, soit un versement annuel compris entre 2 000 et 6 000 dollars.

i) L'adhésion de membres du CCINU à cette déclaration n'implique aucun engagement de leurs organisations respectives à verser une contribution au titre de la proposition de financement interinstitutions."

21. A sa deuxième session ordinaire de 1980, le CAC a réaffirmé par sa décision 1980/13 la nécessité permanente d'un financement à long terme de Forum du développement par l'Organisation des Nations Unies et d'un appui supplémentaire des organisations du système et a instamment prié les chefs de secrétariat des organisations qui seraient en mesure de le faire, d'inscrire un crédit approprié dans leur budget de 1982-1983, en tenant compte des propositions du CCINU, qui figurent dans le document ACC/1980/37.

22. La publication continue et régulière de Forum du développement en 1982 et au-delà est subordonnée à la création d'une base financière solide. L'importance des recettes dont Forum du développement pourrait disposer en 1982-1983 ne peut être évaluée à ce stade. Les prévisions budgétaires de 1982-1983 pour Forum du développement seront établies en fonction du crédit que les organisations du système inscriront éventuellement dans leurs budgets de 1982-1983.

23. Le montant des contributions de l'Organisation des Nations Unies que l'Assemblée générale serait priée d'approuver sera fixé en tenant compte de l'ordre de grandeur des contributions attendues d'autres organisations et en fonction de toute information que l'Assemblée pourra juger utile de fournir comme suite à sa décision, qui figure dans la résolution 34/182, de veiller à ce que la participation de l'Organisation des Nations Unies à la production de Forum du développement soit assurée.
